BOURSES ET AIDES PRIVÉES GUIDE 2023 – 24

Sommaire

Les aides privées du Conservatoire qu'est-ce-que c'est ? 3

Quelles bourses ? 3

Qui peut demander une bourse ? 4

Quand faire sa demande ? 4

Comment faire sa demande ? 5

Comment les demandes sont-elles instruites ? 6

Quand la bourse est-elle versée ? 6

Quels sont les engagements d'un boursier ? 7

Qui sont les mécènes des aides privées du Conservatoire ? 8

Les autres aides 11

Mémo pour ne pas manquer votre demande de bourse 12

Mes demandes de bourses : mode d'emploi pas à pas 13

Contact 18

LES AIDES PRIVÉES DU CONSERVATOIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les aides privées du Conservatoire sont destinées à donner à chacun et à chacune les mêmes chances d'accès et de réussite dans ses études au Conservatoire.

Elles se distinguent des aides publiques (Crous, FNAU, bourses du gouvernement de votre pays d'origine, APL, etc.) et sont rendues possibles grâce aux dons de mécènes.

Ce sont des donateurs, des organismes privés (fondations, entreprises) ou des institutions qui souhaitent soutenir les étudiantes et étudiants du Conservatoire de Paris en complément de l'aide apportée par les parents ou d'autres organismes.

QUELLES BOURSES ?

LES BOURSES D'ÉTUDES

Si vous rencontrez des difficultés, elles peuvent participer à financer en partie les dépenses de votre vie quotidienne nécessaires à la poursuite de vos études, sur le temps de l'année scolaire (septembre à juin) : aide au paiement du loyer, des charges diverses, alimentation, frais médicaux, etc.

LES BOURSES DE PROJETS

Elles peuvent aider à financer un projet nécessaire à vos études ou essentiel à votre insertion professionnelle.

Les bourses viennent en soutien à ces principales actions :

- **Bourse d'aide à l'achat et à l'entretien impératif d'instrument**
- **Bourse autres projets** (création, diffusion, résidences, etc.)
- **Bourse de mobilité** (stages, master classes, concours, mobilité internationale, etc.)
- **Prêt d'instruments du quatuor**

LES BOURSES D'URGENCE

Elles sont destinées à vous apporter une aide ponctuelle pour faire face aux accidents de la vie.

Les montants des bourses varient en fonction de votre situation, des types de bourses mais également des ressources disponibles qui dépendent entièrement de la générosité des mécènes.

QUI PEUT DEMANDER UNE BOURSE ?

Tous les étudiants et étudiantes qui ont obtenu le concours d'entrée et qui sont inscrits au Conservatoire de Paris peuvent faire une demande d'aide privée. Certaines bourses ont des critères d'éligibilité spécifiques liés au niveau ou au cursus : ils vous sont indiqués lors du dépôt de votre demande.

Les aides privées sont cumulables entre elles et avec les aides publiques.

Attention : les étudiants entrants en mobilité ou en échange international (Erasmus+ par exemple) ne peuvent pas déposer de demande. En cas de difficulté financière, vous êtes invité à vous adresser à votre établissement d'origine.

QUAND FAIRE SA DEMANDE ?

Les bourses d'études et de projets font l'objet d'appels à candidatures.

LA DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES

Les demandes sont ouvertes à partir de la rentrée. Il peut y avoir différents appels à candidatures. Certaines bourses exigent des documents complémentaires spécifiques : ils sont à joindre à votre dossier.

LA DEMANDE DE BOURSE DE PROJETS

Les demandes sont généralement ouvertes après les congés de Noël. Les demandes de prêt d'instruments du quatuor sont disponibles à tout moment. Il peut y avoir différents appels à candidatures. Certaines bourses exigent des documents complémentaires spécifiques : ils sont à joindre à votre dossier.

LA DEMANDE DE BOURSE D'URGENCE

Les demandes peuvent être effectuées à tout moment de l'année. Il n'y a pas d'appel à candidatures. C'est une procédure unique, vous n'avez qu'un seul dossier à déposer lors de votre demande.

Attention : nous vous conseillons de rester vigilant aux messages envoyés sur votre boite email CNSMDP vous signalant les appels à candidatures et les éventuelles nouvelles bourses mises en ligne sur votre ENT en cours d'année.

COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

Les demandes de bourses sont formulées par l'intermédiaire d'un dossier à compléter sur votre ENT avec les mêmes codes d'accès communiqués lors de votre inscription.

① Allez dans la rubrique « Aides privées » de votre ENT

② Sélectionnez « Liste des aides privées »

↘
Un filtre vous permet d'afficher en priorité les appels à candidatures en cours et les bourses auxquelles vous êtes éligible.

③ Sélectionnez la bourse à laquelle vous souhaitez postuler

↘
Lisez attentivement le descriptif de la bourse que vous souhaitez demander.

④ Sélectionnez « Déposer une demande »

⑤ Complétez les informations demandées

⑥ Joignez les justificatifs obligatoires

↘
Vous pouvez saisir votre dossier en plusieurs fois. Les informations sont mémorisées.

⑦ Votre dossier est complet : sélectionnez « Envoyer ma demande »

↘
Retrouvez le mode d'emploi des demandes de bourses en page 12 de ce guide.

↘
Vous pouvez faire plusieurs demandes de bourses simultanément ou au cours de l'année, suivant les calendriers qui vous sont indiqués.

COMMENT LES DEMANDES SONT-ELLES INSTRUITES ?

Toute demande de bourse est étudiée par une commission d'attribution qui réunit la direction du Conservatoire, la direction des études musicales et de la recherche, la direction des études chorégraphiques, les responsables des 8 départements musicaux, le bureau du mécénat et des aides privées. Certaines commissions comprennent également un représentant du partenaire mécène.

Les demandes sont étudiées au cas par cas selon les critères attachés aux différentes bourses.

Ces critères sont essentiellement :

- **Les critères de ressources** (revenus de l'étudiant et/ou de sa famille, charges, etc.)
- **La situation familiale** (isolement / rupture / éloignement / charges de famille, etc.)
- **Les résultats académiques, l'assiduité et l'investissement dans les études**
- **La pertinence des projets** et leur cohérence avec le parcours d'études

Des critères d'excellence peuvent être attachés à certaines bourses : ils sont évalués sur l'étude du dossier de demande, parfois complétée par une audition ou un entretien.

QUAND LA BOURSE EST-ELLE VERSÉE ?

Au moment de votre demande de bourse, vous serez informé de la date de la commission.

C'est le bureau des aides privées qui vous notifie le résultat dans les 72 heures suivant la commission.

À tout moment, sur votre ENT, vous pouvez consulter la liste des aides pour lesquelles vous avez déposé un dossier et suivre leur traitement dans « Mes demandes d'aides privées ».

Le paiement de la bourse est effectué par virement, obligatoirement sur votre compte bancaire personnel, domicilié en France.

Le virement apparait sur votre compte environ 15 jours après la notification qui vous en a été faite.

Certaines bourses de projets sont versées uniquement sur la présentation des justificatifs de réalisation du projet.

Lors de la notification de l'attribution de votre bourse, le bureau des aides privées vous informera du fonds de provenance de votre bourse. Soyez vigilants : certains fonds impliquent des engagements de votre part (participation à un concert de lauréats, rencontre avec les mécènes, etc.).

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS D'UN BOURSIER ?

Les aides privées ne sont possibles que grâce à la générosité de donateurs passionnés par la musique et la danse et qui souhaitent soutenir les étudiantes et étudiants de ces disciplines.

Ce soutien ne peut exister et être pérennisé que par la relation de confiance qui s'instaure entre les mécènes, le Conservatoire et les boursiers.

C'est pourquoi, il est attendu de chaque boursier :

↘ **De remercier les mécènes :** rédiger une lettre de remerciements

↘ **Participer à différentes actions** selon les fonds (concert, rencontres et échanges avec les mécènes...)

↘ **Tenir régulièrement informés les mécènes** de votre actualité pédagogique et artistique, les inviter si possible à vos concerts, etc.

↘ Quand cela est demandé, de **mentionner le fonds qui vous soutient dans vos communications** sur les réseaux sociaux, CV, etc.

N'oubliez pas que, si ces donateurs sont motivés par le fait de vous aider à surmonter vos difficultés et vous accompagner dans votre insertion professionnelle, puis à vous suivre tout au long de votre carrière, c'est aussi l'occasion pour vous de développer votre réseau et de vous ouvrir à des rencontres variées.

Lors du dépôt d'un dossier de demande de bourse, une Charte d'engagement des boursiers sur fonds privés sera à retourner obligatoirement signée au bureau des aides privées.

Le versement d'une éventuelle bourse est conditionné à cette validation.

QUI SONT LES MÉCÈNES DES AIDES PRIVÉES DU CONSERVATOIRE ?

Les mécènes qui apportent leur soutien aux étudiants sont nombreux. Ce sont des donateurs individuels ou regroupés par fonds, des organismes privés (fondations, entreprises) ou des institutions.

Nous vous présentons certains d'entre eux ci-dessous et vous retrouverez la liste complète sur le site internet du Conservatoire : *https://bit.ly/44nri7X*

L'Adami attribue à des étudiants en fin de cycle des aides aux projets de professionnalisation et de perfectionnement ainsi que des aides à l'achat d'instruments.

La Fondation Cléo Thiberge Edrom a été créée par sa famille pour rendre hommage à Cléo, jeune femme en quête continue d'excellence, à la forte sensibilité artistique, d'une grande rectitude et pour qui la danse rassemblait toutes ses valeurs. La Fondation a pour vocation le développement de la danse, en général et plus particulièrement auprès des jeunes. Depuis 2016, elle soutient les actions pédagogiques de la direction des études chorégraphiques et attribue des aides aux études aux danseurs de 1er cycle, ainsi que des aides à la mobilité pour les stages de professionnalisation des danseurs en 2e année de master.

La Fondation Etrillard a développé une aide aux programmes de recherche ou évènements musicaux contribuant au rayonnement d'écritures musicales originales du Moyen Age à nos jours. Dans ce cadre, elle octroie une bourse annuelle à un étudiant inscrit au doctorat Musique - Recherche et Pratique.

La Fondation de France : premier réseau de philanthropie en France, elle attribue depuis plus de 30 ans des Prix et aides aux études et à l'acquisition d'instrument aux étudiants de diverses disciplines musicales, sur des critères sociaux et d'excellence. Les lauréats sont invités chaque année à offrir, au sein du Conservatoire, un concert de remerciement.

Fondation Lazard Frères Gestion - Institut de France a pour but la valorisation du patrimoine matériel par la restauration et la mise en valeur d'œuvres ainsi que la valorisation du patrimoine immatériel par l'éducation et la recherche.
La Fondation apporte un soutien financier aux danseuses et danseurs classiques du Conservatoire pour leur participation au concours international du Prix de Lausanne.

La Fondation Meyer pour le développement culturel et artistique, est née du désir de ses fondateurs, Philippe Meyer (1925-2007) et Vincent Meyer, de créer une entité philanthropique pérenne au sein de laquelle leur famille pourra soutenir les projets qui lui tiennent à cœur, quel que soit l'éclectisme de ses domaines d'intervention. L'action principale de la Fondation s'articule autour de cette activité humaine qu'est la culture. Elle soutient fortement les missions du Conservatoire et les étudiants des disciplines musicales depuis plus de 25 ans. La Fondation attribue des aides aux études, des aides d'urgence, des aides à l'acquisition d'instruments ou de matériel informatique. Elle apporte également un soutien à la mobilité internationale et à l'insertion professionnelle. Elle a par ailleurs créé à partir de 2023-2024, une bourse internationale d'excellence pour soutenir un étudiant primo-arrivant durant son 1er cycle d'études.

La Fondation de L'Or du Rhin est créée en 2010 par François-Marc Durand, pour soutenir le développement de la pratique de la musique classique, encourager les artistes talentueux et méritants et s'engager auprès d'orchestres et de festivals. Au Conservatoire, la Fondation aide des étudiants entrant en DAI (3e cycle supérieur) à franchir le cap vers la professionnalisation. Des bourses sont allouées à des étudiants dont le projet est sélectionné sur audition. En outre, la Fondation octroie des aides aux études et d'urgence aux étudiants en musique de tous niveaux et met en place, pour la première fois en 2023-2024, une bourse internationale d'excellence pour un primo-arrivant en 1er cycle.

La Fondation d'entreprise Société Générale C'est vous l'avenir soutient les étudiants du Conservatoire depuis plus de 30 ans. Elle permet à des étudiants en fin de cycle supérieur des disciplines musicales et de la FSMS de réaliser leur projet professionnel (aides aux projets de création, acquisition d'instruments, aide à la mobilité, etc.). Depuis 2022, la Fondation a déposé au parc instrumental du Conservatoire ses instruments du quatuor, accordés en prêt aux étudiants afin de les accompagner dans leur apprentissage et leur insertion professionnelle. Un concert de remerciement de la part des lauréats se tient chaque année au sein du Conservatoire.

Le Fonds Kriegelstein réunit depuis plus de 15 ans des mélomanes souhaitant encourager l'excellence artistique et soutenir les jeunes talents particulièrement méritants du Conservatoire. Le Fonds Kriegelstein attribue des bourses d'études aux étudiants en master dans les disciplines instrumentales et vocales, selon des critères d'excellence et sociaux. Les lauréats sont invités à offrir chaque année, au sein du Conservatoire, un concert de remerciement en présence des donateurs.

Le Fonds Nguyen Thien Dao : créées en sa mémoire par Hélène Nguyen Thien, l'épouse du compositeur, les bourses Nguyen Thien Dao accompagnent depuis 2017 divers projets d'étudiants du Conservatoire axés notamment sur les échanges internationaux et le dialogue entre les cultures musicales.

Le Fonds de Tarrazi a été créé par Nadim et Amin A. de Tarrazi en 1994, en mémoire de leur mère Jeanne, grande pianiste amateure, dans le souci de perpétuer le souvenir de sa sensibilité musicale et de l'attention qu'elle portait à la jeunesse. Depuis plus de 25 années, et aujourd'hui sous la présidence de Jean-Michel de Tarrazi, le fonds réunit plusieurs donateurs individuels et attribue des bourses d'études, selon des critères sociaux et de mérite, aux étudiants du CNSMDP de toutes les disciplines en musique et en danse. Les lauréats sont invités chaque année à offrir, au sein du Conservatoire, un concert de remerciement en présence des donateurs.

King's Fountain s'engage en faveur de la création artistique. Au CNSMDP, l'association soutient les actions pédagogiques de la direction des études chorégraphiques et attribue des aides aux études aux étudiants danseurs.

Ute & Patrick Petit : grands mécènes du Conservatoire, ils attribuent depuis près de 10 ans des aides aux études, sur des critères sociaux et d'excellence, prêtent des instruments de qualité (violons et violoncelles) et permettent la réalisation d'un premier enregistrement (étudiants 2e et 3e cycles). Ils accompagnent également l'insertion professionnelle des boursiers en les invitant à se produire lors de différents concerts et notamment au Festival Les Etoiles du Classique de Saint-Germain-en-Laye.

Plan de Culture soutient des étudiants, musiciens et danseurs, en mettant gracieusement à leur disposition l'ensemble de la structure culturelle la Maison du Berger pour des résidences leur permettant de conduire des projets de recherche, de préparer des concours, concerts, représentations, enregistrements, etc.

Repetto est fournisseur officiel du Conservatoire de Paris depuis 2020. Référence du monde de la danse depuis plus de 70 ans, la maison Repetto fournit des tenues imposées et des chaussants pour tous les étudiants danseurs de la Direction des études chorégraphiques.

La Sacem soutient la classe de Composition de Musique à l'image depuis 2016-2017. Elle contribue à favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes compositeurs et compositrices par le soutien à l'organisation de master-classes au Conservatoire, la participation des étudiants à des festivals phares du secteur de la musique à l'image ainsi qu'un soutien à leur équipement en MAO.

SYLFF (Sasakawa Young Leaders Fellowship) au sein de la Tokyo Foundation for Policy Research vise à former de futurs leaders dans les sciences humaines et sociales au niveau de la maîtrise et du doctorat. Depuis 1987, plus de 70 écoles et universités dans le monde ont été choisies pour bénéficier du financement de bourses d'excellence SYLFF : le Conservatoire de Paris est l'une des trois premières écoles d'art éligibles, aux côtés de la Juilliard School et l'Université de musique et des arts du spectacle de Vienne. Le programme de bourses Sylff est attribué aux candidats dont le travail de recherche, théorique et/ou pratique, offre un regard neuf sur leur domaine et témoigne d'une attention accrue aux questions sociales (art et politique, médiation, environnement, etc.), avec l'ambition d'avoir un impact positif sur le monde, l'art ou l'éducation.

LES AUTRES AIDES

LES AUTRES AIDES PRIVÉES

D'autres aides ou dispositifs de soutien, qui ne sont pas gérés par le Conservatoire de Paris, existent pour les musiciens et les danseurs.

Vous pourrez en trouver une partie sur le site internet à la page *www.conservatoiredeparis.fr/Ecole/vie-scolaire/bourses-et-aides*

Ou sur les bases de données du site de la Philharmonie de Paris-Cité de la musique > *Métiers de la Musique* > *Bases de Données*

LES AIDES PUBLIQUES

Pour obtenir des informations sur les aides publiques (bourses sur critères sociaux du Crous, allocation personnalisée au logement, etc.), vous pouvez vous informer auprès du service des Affaires scolaires :

↘
Christophe Morin
administration de la scolarité
Bureau 161 au 1er étage
01 40 40 45 03
cmorin@cnsmdp.fr

Grâce au programme européen « Erasmus + » et aux programmes bilatéraux d'échanges d'étudiants avec les pays non-européens, vous pouvez effectuer une partie de votre cursus à l'étranger dans un des établissements partenaires du Conservatoire. Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser au service des Affaires extérieures et des relations internationales :

↘
Luca Dupont-Spirio
responsable
ldupontspirio@cnsmdp.fr

↘
Sara Belfiore
chargée de mission mobilité internationale/Erasmus
sbelfiore@cnsmdp.fr
T 01 40 40 46 29

MÉMO POUR NE PAS MANQUER VOTRE DEMANDE DE BOURSE

↘
Soyez attentif aux informations qui vous sont communiquées (écrans et panneaux d'affichage, emails)

↘
Ne vous y prenez pas au dernier moment ! Tout retard ou dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

↘
Anticipez vos besoins et ne vous laissez pas dépasser par vos difficultés : une demande effectuée au bon moment peut répondre plus efficacement à vos besoins.

↘
Ne soyez pas votre propre jury sur votre situation et n'hésitez pas à déposer votre demande si vous vous sentez en difficulté pour poursuivre vos études dans de bonnes conditions. Chaque situation est unique et est étudiée individuellement par la commission.

↘
N'oubliez pas de signer la Charte d'engagement des boursiers sur fonds privés afin que votre demande de bourse soit prise en compte.

MES DEMANDES DE BOURSES : MODE D'EMPLOI PAS À PAS

DEMANDE D'AIDE PRIVÉE

Connexion à Oasis :

↘
Se connecter dans son espace étudiant :

↘
Le lien d'accès à Oasis : *https://ent.cnsmdp.fr*

↘
Saisir votre identifiant ou votre adresse email cnsmdp et votre mot de passe
(En cas d'oubli de mot de passe, il faudra suivre la procédure de mot de passe oublié.)

↘
Allez dans la rubrique « Aides privées » de votre ENT

↘
Sélectionnez « Liste des aides privées »
(Un filtre vous permet d'afficher en priorité les appels à candidatures en cours et les bourses auxquelles vous êtes éligible.)

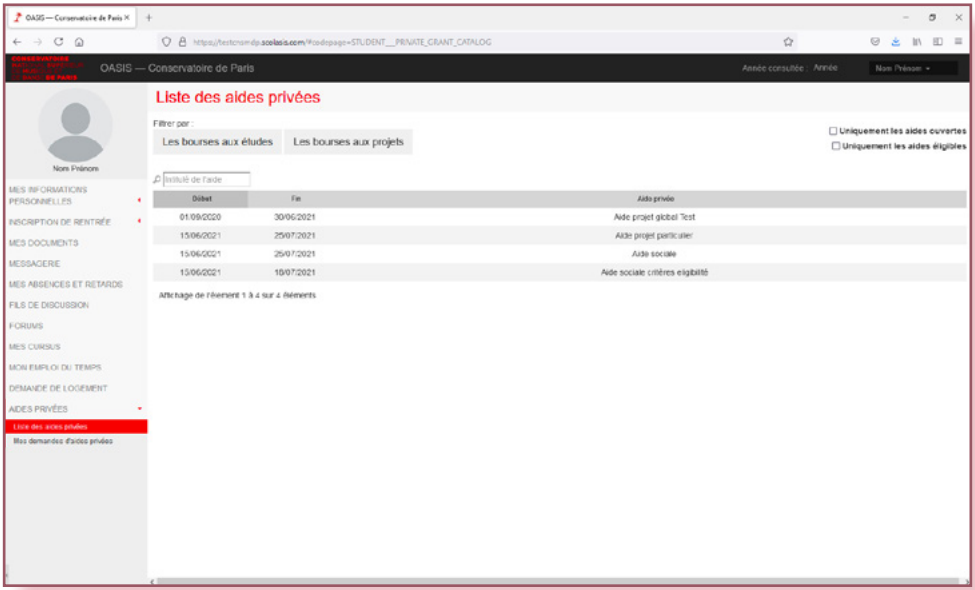

Sélectionnez la bourse à laquelle vous souhaitez postuler

↘
Lisez attentivement le descriptif de la bourse que vous souhaitez demander

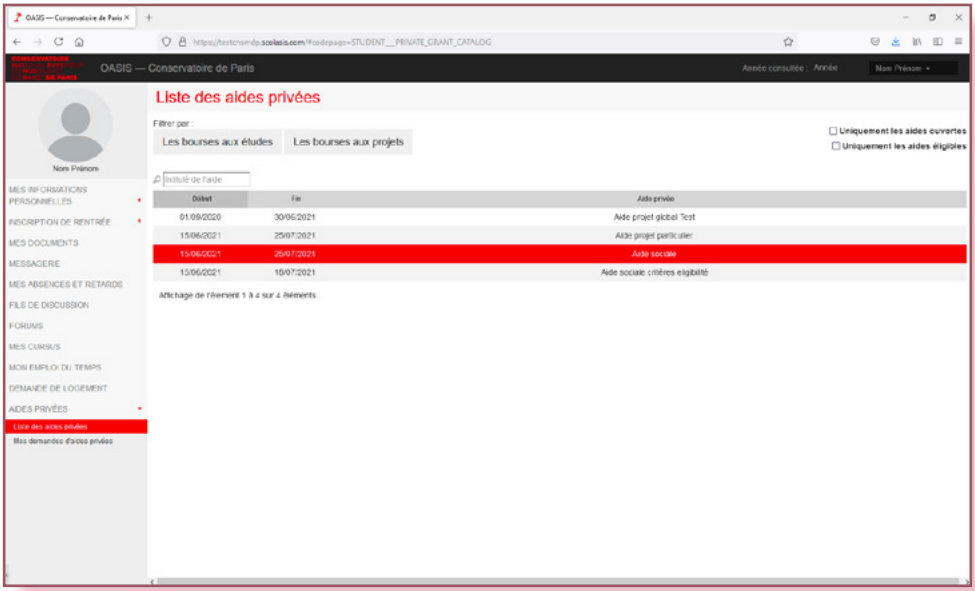

Sélectionnez « Déposer une demande »

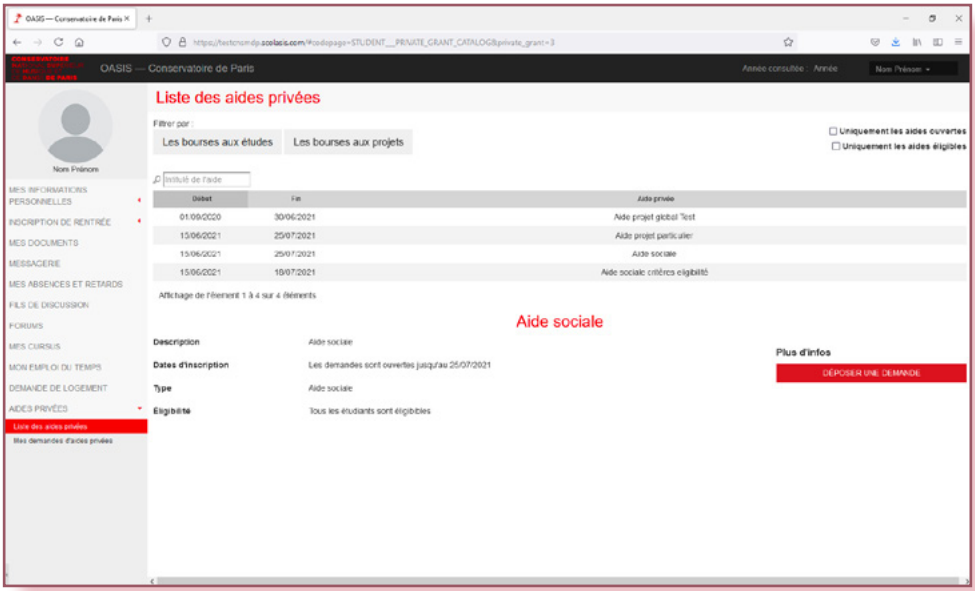

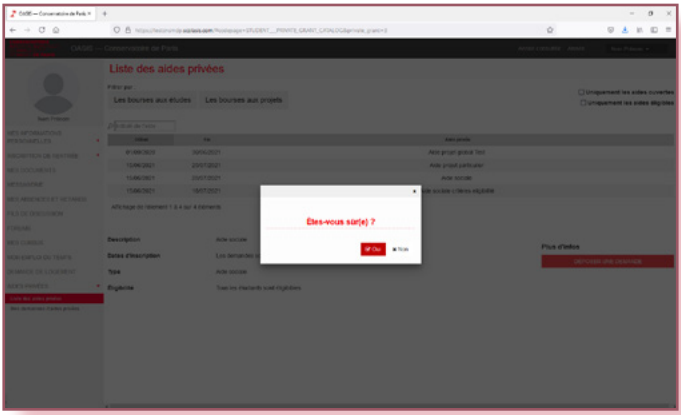

Complétez les informations demandées dans les 3 onglets

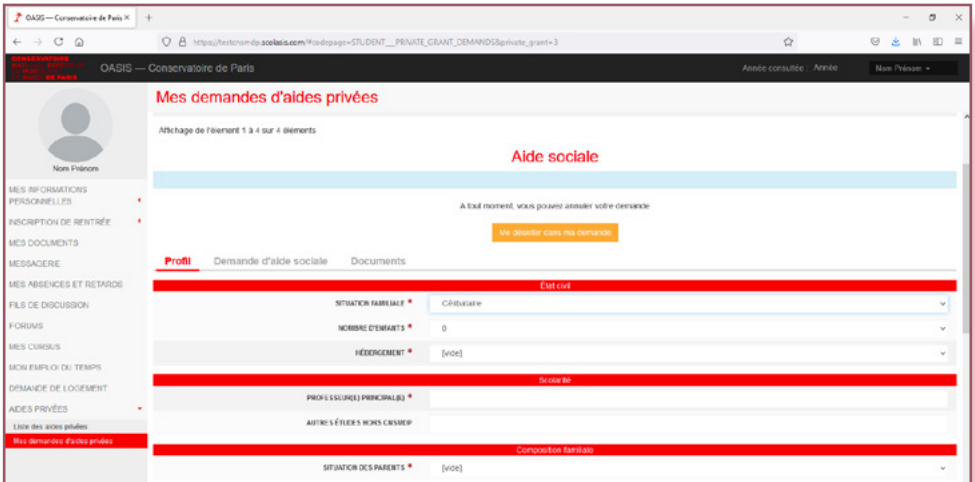

Joignez les justificatifs obligatoires

↘

Vous pouvez saisir votre dossier en plusieurs fois. Les informations sont mémorisées.

Votre dossier est complet :

↘

Sélectionnez « Envoyer ma demande »

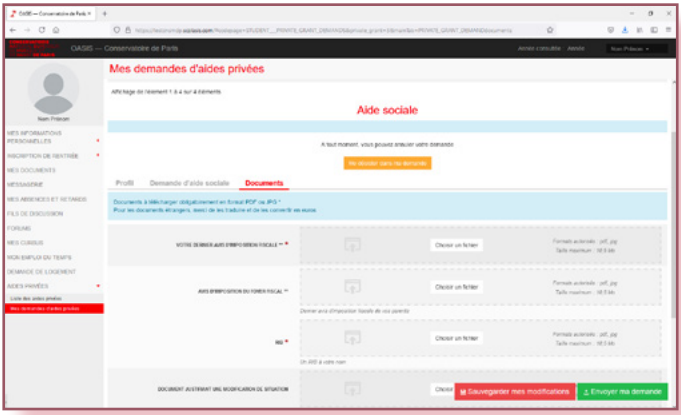

Consultation des aides demandées

↘
Allez dans la rubrique « Aides privées » de votre ENT

↘
Sélectionnez « Mes demandes d'aides privées »

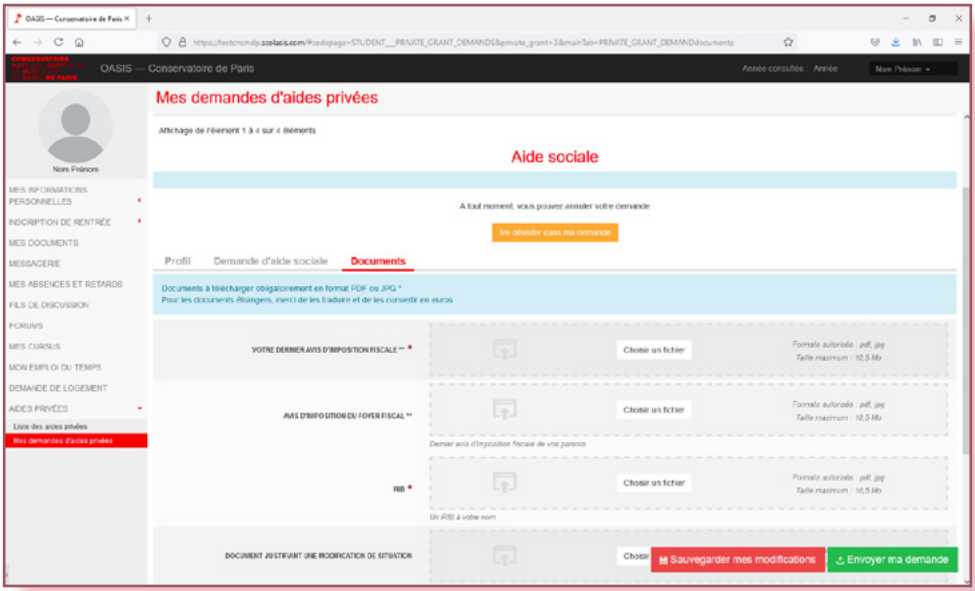

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, VOUS RENCONTREZ UN PROBLÈME LORS DU DÉPÔT DE VOTRE DEMANDE ?

CONTACTEZ-NOUS !

↘
Amélie Fleith
chargée des aides privées
afleith@cnsmdp.fr
T 01 40 40 45 93
Au bureau n°330
au 3e étage :
les lundis, mardis et jeudis, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h
En ligne :
les vendredis, de 9h30 à 12h

↘
En cas d'absence
Anne Leclercq
responsable du mécénat et des partenariats
aleclercq@cnsmdp.fr
T 01 40 40 47 86

Réunions d'information :
Jeudi 21 septembre à 12h30
en salle Maurice-Ravel
Mardi 26 septembre à 12h30
en Amphithéâtre Maurice-Emmanuel

POUR LEUR SOUTIEN AUX ETUDIANTS, LE CONSERVATOIRE REMERCIE

tous les particuliers, fondations, entreprises et institutions reconnus sur le site internet :

https://www.conservatoiredeparis.fr/fr/un-grand-merci-nos-donateurs-mecenes-et-partenaires

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONSERVATOIRE NATIONAL **SUPÉ**RIEUR DE **MUSI**QUE ET DE **DANSE DE PARIS**

PSL UNIVERSITÉ PARIS